



00105

Mairie du 1^{er} arrondissement

**DELIBERATION DU CONSEIL
D'ARRONDISSEMENT DU
07 MAI 2019**

Objet : Question écrite au Maire de Lyon – Les modes doux de déplacement à Lyon et dans la Métropole

Mesdames et Messieurs,

Le conseil territorial du 1er arrondissement est une instance de participation citoyenne qui fédère les acteurs locaux du territoire (associations, collectifs, instances participatives...).

Le conseil territorial s'inscrit dans le fonctionnement traditionnel d'un CICA (article L.2511-24 du CGCT) et se conforme aux dispositions fixées par l'article 21 du règlement du conseil d'arrondissement.

Lors de sa séance du 08 avril 2019, le conseil territorial a souhaité interroger le Maire de Lyon concernant les modes doux de déplacement à Lyon et dans la Métropole.

Monsieur Philippe BOURGEOIS, Union locale des retraités CFDT (1^{er}/4^{ème}) a été désigné pour rapporter en séance du conseil d'arrondissement, au nom du conseil territorial, la question suivante à l'attention du Maire de Lyon :

« Nous observons, depuis plusieurs mois, une forte progression de nouveaux moyens de déplacements, individuels ou collectifs, très divers (vélos et trottinettes, électriques ou non, mono roues, skate board...). Sans négliger l'aspect écologique considérable de cette tendance, nous constatons également l'occupation croissante, voire l'envahissement des chaussées et trottoirs, mettant en danger tant les usagers de ces moyens de déplacement que les piétons, âgés, malvoyants... en particulier.

En outre notre arrondissement, relativement accidenté, et ses rues en pentes "offrent" des terrains d'entraînement ou de jeux qui peuvent s'avérer accidentogènes.

De nombreux articles de presse -à Lyon comme ailleurs- se font d'ailleurs le relais cette évolution et des recherches auxquelles elles donnent lieu dans les collectivités concernées. Certaines villes, en France ou à l'étranger, ont aujourd'hui une expérience très riche de cette problématique et des solutions envisageables dans tous les domaines concernés (concertation interurbaine, déplacements doux, aspect écologique, promotion d'un secteur d'économie verte....).

Quels sont les projets de la Ville de Lyon et/ou de la Métropole, concernant ces moyens de déplacement : règlementation du partage des lieux publics, regroupements de moyens

« compatibles », pistes ou voies dédiées, sécurisation, information, formation des usagers... ? »

Je vous demande de bien vouloir délibérer de la saisine du conseil territorial et vous prononcer sur sa transmission au Maire de Lyon, sous la forme d'une question écrite du conseil d'arrondissement.

Lyon, le 07 mai 2019
La Maire du 1er arrondissement
Nathalie PERRIN-GILBERT